

REPUBLIQUE FRANCAISE



MAIRIE DE VAUX

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Du 21 Janvier 2016 au 14 Avril 2016

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2016

AVIS SUR LE RAPPORT RELATIF AUX MUTUALISATIONS DE SERVICES DE METZ METROPOLE ET DES COMMUNES MEMBRES

Le conseil municipal émet un avis favorable au rapport relatif au aux mutualisations de services de Metz Métropole et de ses communes

MONTANT DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION PROVISoire DU DOMAINE PUBLIC PAR LES CHANTIERS DE TRAVAUX SUR LES OUVRAGES DES RESEAUX PUBLICS DE DISTRIBUTION GAZ EXOLITES PAR GRDF

Le conseil municipal accepte les propositions qui lui sont faites :

- la redevance perçue sera égale à 0,35 € / mètre de canalisation comme formulé dans le décret N°2015-334 DU 25.03.2015
- le montant de la redevance sera revalorisé automatiquement chaque année par application du linéaire de canalisation arrêté au 31 décembre de l'année N-1.

TARIF DES CONCESSIONS AU COLUMBARIUM

Le conseil municipal a fixé à 60€ le prix d'une concession pour une case au columbarium à compter du 1^{er} janvier 2016 pour une durée de 30 ans.

SUBVENTIONS :

- AFAD : 100 € pour l'exercice 2016
- USEP : 404,25 € pour l'année scolaire 2015/2016

Informations diverses

- Il n'a pas été octroyé de subvention à l'association «Cheval Bonheur». Un courrier sera envoyé à la présidente pour information.
- Le conseil municipal a été informé de la vente de la maison de Madame STAYERT au fils de monsieur le Maire. Le DPU sera signé par le 1^{er} adjoint Jean-François CLEVENOT
- Des invitations au salon URBEST sont mises à disposition des conseillers municipaux
- Les calendriers de Metz Métropole concernant le ramassage des ordures ménagères seront distribués prochainement
- Le conseil municipal a été informé d'une réforme prévue à la rentrée scolaire 2016 concernant le renouvellement des manuels scolaires qui engendrerait des dépenses importantes de l'ordre de 30 € par enfant de cycle 2 et 55 € par enfant de cycle 3.

- Le dossier de l'ADAPT a été refusé par la Préfecture, un recours gracieux et une délibération du conseil municipal doit être fait dans les deux mois.
- Lecture faite du courrier de l'Inspectrice de l'éducation nationale concernant les effectifs pour les prochaines rentrées scolaires.

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2016

AUTORISATION DE DEFENSE EN JUSTICE

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à mandater un avocat aux fins d'ester en justice et de représenter la commune dans le recours envoyé par Monsieur Patrick CANSELL au Tribunal administratif de Strasbourg, concernant la modification N°4 du POS de la commune de Vaux.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2016

DEMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Suite à l'envoi d'un courrier de démission de monsieur Christophe SCHARFF, celui ci ne fait plus parti des membres du conseil municipal à compter du 1^{er} février 2016.

REVISION DE PARCELLES CONFIEES AU SYNDICAT DE FORET

Demande de distraction

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal le projet de distraction du régime forestier de la parcelle désignée ci-dessous situées sur le territoire communal de Vaux pour raison d'inaccessibilité, située en forte pente et gestion sylvicole non réalisable.

Section	N° de parcelle	Contenance		
		ha	a	ca
1	10	0	56	25

Demande de bénéfice

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal le projet de bénéfice du régime forestier des parcelles cadastrées énumérées ci-dessous pour intégration à la forêt communale.

Section	N° de parcelle	Contenance		
		ha	a	ca
C	22	0	16	72
C	30	0	21	52
C	264	0	03	11

Le Conseil Municipal accepte le projet et demande à Monsieur le Maire de le présenter à l'Office National des Forêts, service instructeur du dossier, en vue de la prise d'un arrêté pour la distraction du Régime Forestier, conformément aux dispositions du Code Forestier.

LOYER 2014 AU CAT L'ESPOIR

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'encaisser un loyer à compter de l'année 2015 et de laisser au CAT de l'Espoir la gratuité du loyer pour l'année 2014.

DELEGUES A LA COMMISSION DES AFFAIRES SCOLAIRES

Suite à la démission de Christophe SCHARFF, délégué titulaire à la commission des affaires scolaires

Le conseil municipal a décidé de nommer comme :

- Déléguée Titulaire : Madame Josyane LECLAIRE
- Déléguée Suppléante : Madame Raphaëlle ANCIEN.

MONTANT DE LA PARTICIPATION COMMUNALE A UN VOYAGE SCOLAIRE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de participer financièrement au voyage scolaire qui aura lieu à RIEC sur BELON du 06 au 11 juin 2016 pour les élèves de CE2, CM1 et CM2 de l'Ecole élémentaire des Vignes de Vaux et d'attribuer pour chaque enfant participant au séjour la somme de **115 €**.

AGE DE SCOLARISATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré fixe à 2 ans l'âge d'inscription des enfants à scolariser pour la rentrée 2016/2017.

DEROGATIONS SCOLAIRES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'accueillir pour la scolarisation et le périscolaire des enfants extérieurs à la Commune de Vaux dans la mesure des places disponibles, aux mêmes conditions financières que les enfants du village, à condition de justifier la présence d'un parent ou d'une nourrice dans la commune.

MOTION CONCERNANT LE REGIME LOCAL D'ASSURANCE MALADIE D'ALSACE MOSELLE

Le Régime Local confère à 2,1 millions de nos concitoyens une complémentaire santé éthique et gérée en rigueur depuis près de 70 ans. Ce système est une garantie sur l'avenir et un exemple de solidarité que nous invitons à suivre.

Réunis en Conseil Municipal, nous, élus de la commune de Vaux, souhaitons témoigner de la nécessité de pérenniser le Régime Local en l'appuyant dans ses démarches pour aboutir à une application égalitaire de la réforme liée à la loi de sécurisation de l'emploi du 14 juin 2013 par rapport au reste de la population salariée en France.

A cette fin, nous soutenons sa proposition d'aligner ses prestations sur celles du panier de soins minimum de cette loi, et d'adopter un mécanisme de cotisations équivalent entre salariés et employeurs, déjà effectif depuis le 1^{er} janvier dans le reste de la France.

Nous adoptons cette position dans l'intérêt des 2,1 millions de salariés, retraités et ayants droit d'Alsace et de Moselle affiliés au Régime Local d'Assurance Maladie.

AUTORISATION POUR TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE ET ACCESSIBILITE

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire

- à engager les travaux pour la mise en conformité d'accessibilité des établissements suivants : Ecoles élémentaire et maternelle, Salle des fêtes et périscolaire, Mairie, Eglise.
- à signer tout acte et document relatif à l'agenda d'accessibilité programmé (Ad'ap).

Informations diverses

- Il n'a pas été octroyé de subvention à l'association «Une Rose un Espoir», la Prévention routière et Verdun 1916 forêt d'exception
- La signature de l'acte de vente du terrain à la SCI PIERANIE aura lieu le 14 Mars à 10 heures
- La commune a décidé de ne pas participer à la réunion qui aura lieu entre les parties CANSSELL-LEGRAND et MOLOZAY concernant l'aménagement de leur parcelle
- Une réunion avec les correspondants défense sur la journée nationale des réserves aura lieu le 24 mars 2016
- Le montant de la participation des communes est de 70€ pour les enfants originaires de la commune et scolarisés au collège d'Ars-sur-Moselle
- DPU :
 - o Vente d'une des deux maisons de la SCI les PRESSEIRS – Rue des Pressoirs
 - o Vente du terrain de Madame SCHEFFER – Rue du Val de Metz

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2016

CREATION D'UN TROTTOIR POUR LA MISE EN SECURITE DES PIETONS

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

- décide de réaliser des travaux pour la création de trottoirs afin de sécuriser la traversée de la chaussée par les écoliers et les piétons voulant accéder aux abris de bus.

Les travaux seront réalisés par l'entreprise BVTP de Sainte Marie-aux-Chênes pour un montant HT de 11 308,- € soit 13 569,60 € TTC.

- autorise Monsieur le Maire à effectuer les demandes de subventions et de signer tout document nécessaire à la réalisation de ces travaux.

- s'engage à utiliser les crédits issus des recettes supplémentaires procurées par le relèvement du tarif des amendes de police relatives à la circulation routière dont la commune bénéficiera pour la création de ces trottoirs.

COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Le conseil municipal a examiné et adopté à l'unanimité le compte administratif 2015 qui fait apparaître comme résultat de clôture les comptes suivants :

- pour la section de fonctionnement un excédent de 81 592,09 €
- pour la section d'investissement un déficit de 36 867,03 €.

COMPTE DE GESTION 2015

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité le compte de gestion 2015 qui laisse apparaître un excédent global de 44 725,06 €.

TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES AU :1^{er} janvier 2017

<u>GRANDE SALLE</u>	VALOIS	EXTERIEURS
Seule : sans cuisine – ni vaisselle		
* Hors Week-end – (type réunion)	125	220
* 1 jour - 24 h	160	295
* Week-end complet - 48 h	215	465

Grande salle avec cuisine et vaisselle		
* 1 jour - 24 h	215	420
* Week-end complet - 48 h	265	630

PETITE SALLE	VALOIS	EXTERIEURS
Avec ou sans vaisselle (sans possibilité de cuisiner)		
* 1 jour - 24 h	110	245

Informations diverses

- Il n'a pas été octroyé de subvention à l'AFMTéléthon .
- Un rendez-vous sera pris avec la mairie de Moulines les Metz, l'inspectrice de l'éducation nationale, le maire de Vaux et les membres de la commission scolaire de Vaux concernant un éventuel regroupement scolaire pour les années à venir.
- DPU :
 - o Vente de la maison SCHELLENBERGER – 5 Rue des Pressoirs

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2016

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Le résultat de fonctionnement 2015 d'un montant de 81 592,09 € est affecté en partie en investissement pour un montant de 57 867,03 € et le solde en fonctionnement pour un montant de 23 725,06 €.

FIXATION DU TAUX DES TROIS TAXES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'augmenter, les taux d'impositions des taxes d'habitation et taxe foncière bâti de **5,- %** et de **1,5 %** le taux d'imposition concernant le foncier non bâti à savoir :

- 9,71 % pour la taxe d'habitation ce qui représente un produit de 110 500 €
- 9,28 % pour le foncier bâti ce qui représente un produit de 73 878 €
- 62,19 % pour le foncier non bâti pour un produit de 6 965 €.

L'augmentation a été votée : 1 voix contre – 11 voix pour.

BUDGET PRIMITIF 2016

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2016 présenté par Monsieur Roland SIMON, maire de VAUX.

Il s'équilibre de la façon suivante en recettes et en dépenses :

- Section de fonctionnement : **422 173,06 €**
- Section d'investissement : **155 567,03 €**

DEMANDE DE FINANCEMENT AU TITRE DU PLAN REGIONAL 2016 DU SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT DES COMMUNES DE MOINS DE 2500 HABITANTS

Le Conseil municipal après en avoir délibéré valide le plan de financement proposé au titre du plan régional 2016 du soutien à l'investissement des communes de moins de 2500 habitants pour la conformité des trottoirs permettant la sécurisation des piétons accèdent aux abris de bus et la mise en conformité des toilettes handicapés à la salle des fêtes ainsi qu'à la mairie

Plan de financement :

Sécurisation des trottoirs	HT	11 308,00 €	
Mise en conformité des toilettes	HT	<u>13 140,51 €</u>	
	HT	24 448,51 €	Soit TTC 29 338,21 €
Subvention amendes de police sollicitée		-2 261,60 €	
Autofinancement		-22 186,91 €	Soit TTC 26 624,29 €

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier en suivant le calendrier prévisionnel prévu.

Informations diverses

- Il n'a pas été octroyé de subvention à l'AFSEP.
- Un compte-rendu a été fait par Jean-Pierre COMBELLES concernant les problèmes liés à la modification du POS
- Lecture d'un courrier par Jean-François CLEVENOT émanant de Monsieur CANSELL.
- Un compte-rendu a été fait par Jean-Louis MATHIEU concernant la maison de retraite. Trois mandats ont été signés avec des agents immobiliers.
- Annonce du décès de Monsieur Jean-Pierre MARTIN ancien secrétaire de mairie de Vaux. Parution par la mairie d'un avis de décès dans le RL.